

Direction Administrative et Financière

Service des Finances et du Budget
Régie de recettes principale

Inscription au service des ordures ménagères

(Art. L.233-31 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie)

| | | |
|----|-------------------|----|
| N° | /Régie principale | LE |
|----|-------------------|----|

| | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> PROPRIETAIRE | <input type="checkbox"/> LOCATAIRE |
|---------------------------------------|------------------------------------|

| | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Abonnement | <input type="checkbox"/> Modification | <input type="checkbox"/> Résiliation |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|

1- IDENTITE DU DEMANDEUR

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Adresse géographique _____

Boite postale _____ Code postal _____

Téléphone _____ Courriel _____

Nombre de foyers _____

2- SI LOCATAIRE

Nom du PROPRIETAIRE _____

Nom de l'AGENCE _____

3- PIECES A FOURNIR (obligatoire)

▲ SI PROPRIETAIRE

- Attestation d'adressage
- Acte de propriété
- Copie d'une pièce d'identité

- K.bis / Ridet (ex : SCI)

▲ SI LOCATAIRE

- Attestation d'adressage
- Bail location **OU** attestation logement
- Copie d'une pièce d'identité
- Mandat de gestion

▲ SI PRELEVEMENT AUTOMATIQUE : fournir l'original de la demande de prélèvement signé

▲ **Informations légales relatives vie privée :**

La Ville de Dumbéa, en sa qualité de responsable du traitement, collecte vos données à caractère personnel aux fins d'assurer la gestion exclusive des abonnements au rôle des ordures ménagères, et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du service. Ces données sont nécessaires pour assurer le suivi de cette mission par le service des finances et du budget de la DAF et le service cadre de vie de la DDDP de la Ville de Dumbéa ainsi que des services de l'administration ayant un intérêt à en connaître, et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires conformes à la réglementation en la matière applicable en Nouvelle-Calédonie.

Ces informations seront conservées pendant une durée de quatre (4) ans. Cette durée peut être différente si :

- Vous exercez votre droit d'opposition pour des motifs considérés comme légitimes et suivant les modalités décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Conformément à la législation informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement et droits relatifs à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande à : « **Ville de Dumbéa - Déléguee à la protection des données - Hôtel de Ville au 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA Nouvelle-Calédonie** » ou par courriel à dpo@ville-dumbea.nc en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessous.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguee à la Protection des Données (DPO) aux adresses renseignées ci-dessus ou consulter notre politique de protection des données : <https://www.ville-dumbea.nc/politique-de-protection-des-donnees-personnelles/>

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR :

DATE ET VISA DE LA REGIE RECETTES PRINCIPALE :

Informations utiles :

Pour tout renseignement et signalement (bac, collecte) appeler au numéro VERT (appel gratuit) : 056 000